

Délibération n°2025-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 16 janvier 2025)

Date de convocation : 06/01/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 29

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 16 janvier 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. BARBAN Jean-Louis, Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, Mme CLAVIER Hélène, M. DAGUERRE Robert, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. LABERNADIE Patrick, Mme LAHOURATATE Nicole, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : M. AUSSANT Claude, Mme BERGES Isabelle, M. CARREY Daniel, M. CASADEBAIG Robert, M. CACHELOU Yoann, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LEGLISE Vincent, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : M. AUSSANT Claude donne pouvoir à M. BEROT-LARTIGUE Michel
Mme BERGES Isabelle donne pouvoir à M. BARBAN Jean-Louis
M. CASADEBAIG Robert donne pouvoir à Mme CASSOU Sylvie
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à Mme BLANCHET Anne

Secrétaire de séance : M. DAGUERRE Robert

OBJET : CONVENTION DE LOCATION AVEC L'ASSOCIATION EHPAD DE LA VALLEE D'OSSAU
ET FIXATION DE LA REDEVANCE POUR L'EXERCICE 2025

Rapporteur : Jean-Paul CASAUBON, Président

Considérant la livraison du projet « Au vilatge d'Aussau » par la Communauté de Communes, destiné à accueillir une activité d'EHPAD pour une capacité de 64 lits à Louvie-Juzon ;

Considérant le plan pluriannuel d'investissement (PPI) validé le 15 mars 2023 par le Département des Pyrénées-Atlantiques concernant l'association EHPAD de la Vallée d'Ossau ;

Vu l'entrée des résidents dans la nouvelle structure de Louvie-Juzon le 17 février 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Dans ce contexte et en perspective de l'exploitation de la structure à cette date, il est proposé d'approuver la convention de location ci-annexée, qui détermine précisément les conditions et modalités d'usage et d'entretien du bâtiment par l'association EHPAD de la Vallée d'Ossau.

Il est également proposé de fixer la redevance 2025, conformément au PPI en vigueur, au montant de 286 590 €, étant précisé que ce montant sera variable jusqu'en 2037.

Le Président entendu,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le présent rapport ;

ARRETE le projet de convention de location, ci-annexé, avec l'association EHPAD de la Vallée d'Ossau ;

ARRETE le montant de la redevance 2025 à 286 590 € ;

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de cette décision.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

